

Jeudi 27 janvier 2022

Conseil communautaire

LES POINTS ESSENTIELS

Le Conseil communautaire de l'agglomération du Pays de Gex s'est réuni ce jeudi 27 janvier 2022. 20 points à l'ordre du jour ont été débattus avec notamment un Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022 riche en échanges qui aura permis de définir les grandes lignes directrices du budget qui sera voté en mars.

Les grandes orientations du budget 2022

Un débat fourni et de qualité avait été mené en commission intercommunale des finances au préalable de la séance du conseil communautaire du 27 janvier. Aussi, des échanges éclairés ont pu avoir lieu entre les 53 conseillers communautaires du Pays de Gex.

Après une prospective financière commandée au cabinet KPMG par l'exécutif de l'Agglomération, les élus disposaient de différents scénarios afin de faire face aux besoins de financements sur la durée du Mandat.

La vice-Présidente Muriel Bénier avait demandé cette prospective « afin de pouvoir anticiper et construire une stratégie d'investissements cohérents ».

- **Le Débat a notamment porté sur le recours ou non à une augmentation d'impôts.**

Sur cette base, plusieurs scénarios ont été étudiés.

Face à l'augmentation des coûts de certains services, comme la mobilité (avec un surcôt de 2,6 millions d'euros pour les lignes TPG en raison de la COVID et de la baisse de recette qu'elle engendre), deux scénarios sur trois envisageaient une augmentation des impôts.

Hors, malgré un débat en commission où certains élus souhaitent voir une augmentation dès 2022 des impôts locaux, le Président, Patrice Dunand, et la vice-Présidente, ont affirmé leur volonté de chercher toutes les solutions possibles avant un éventuel recourt supplémentaire à l'impôt.

Bien que les taux actuels soient particulièrement bas par rapport aux agglomérations comparables, le Président a rappelé qu' : « Un impôt augmenté doit OBLIGATOIREMENT correspondre à un service public amélioré ou nouveau ».

Patrice Dunand et Muriel Bénier ont tous deux annoncé que « Depuis 2017, on entend qu'il faudra augmenter les impôts l'année prochaine, et grâce à d'importants efforts dans la gestion, on arrive à faire sans ! ».

Cette année encore, le budget 2022 pourra s'équilibrer sans augmentation d'impôts, car :

- Toutes les sources d'économies en fonctionnement sont recherchées sans affecter le service public.
- Une recherche systématique de tous les financements possibles en investissement est menée par une personne spécialement dédiée à cette mission.
- Une négociation avec le Département est en cours pour un plus fort versement de CFG dans le Pays de Gex.
- Un important chantier de recherche de mutualisation est lancé pour rationaliser l'organisation et rendre plus efficace des services aux communes via une mise en commun.

Ce n'est qu'après toutes ces actions, et en fonction de projets bien identifiés qui le nécessitent, qu'un éventuel recours à une augmentation de la fiscalité serait intellectuellement envisageable.

Alors que s'était posée la question d'une augmentation de l'impôt local pour « prévoir des projets futurs », le Président a annoncé qu'il ne partageait pas cette position car, selon lui, *« Nous n'avons pas à faire des réserves sur le dos des Gessiens. »*

Pour Patrice Dunand et Muriel Bénier : « L'impôt, avant d'être une recette pour la collectivité, est une dépense pour les citoyens qui travaillent. »

- **Le niveau des investissements portés par l'Agglomération a également été abordé :**

Le niveau d'investissement porté par Pays de Gex aggro est élevé.

Après avoir investi plus de 50 Millions d'euros en 3 ans, Pays de Gex aggro projette un investissement d'environ 20 millions d'euros en 2022.

Les élus ont rappelé qu'un tel montant est issu d'un « calibrage » fin entre les besoins du territoire auxquels l'Agglo tente de répondre au mieux, les capacités financières de l'Agglomération, sa ressource interne pour être en mesure de les porter et la faisabilité de projets dans l'année 2022.

Muriel Bénier a déclaré qu'« Il convient de cibler les investissements de manière stratégique, utile et cohérente.

Ces 20 millions d'investissements permettront de porter d'importants projets :



Transports : poursuite du déploiement et de l'optimisation des lignes de transport en commun dont la poursuite du projet BHNS Saint-Genis-Pouilly/Meyrin, du projet porte de France avec le Conseil Départemental ainsi que des travaux et études pour le Tram de Ferney-Voltaire déposé en 2021 au Plan d'Agglomération n°4.



Développement économique : la première pierre du pôle de l'Entrepreneuriat a été posée en 2021. Ce bâtiment, au cœur du Technoparc de Saint-Genis-Pouilly, a vocation à accueillir le guichet unique de l'entrepreneuriat regroupant l'ensemble des partenaires du développement économique du Pays de Gex. Un plan pluriannuel d'investissement sur les Zones d'Activités Économiques sera mis en œuvre dès 2022 pour moderniser et rendre attractives les zones gessiennes gérées par Pays de Gex agglo en lien avec les communes.



Développement touristique : poursuite des aménagements de tourisme 4 saisons au col de la Faucille avec un investissement 2022 de plus d'1 M € pour les infrastructures ludiques et d'animations touristiques, les aménagements de chemins de randonnées et de pistes de VTT. Les travaux de muséographie et de mise en valeur du Fort l'Elsue se poursuivent, notamment par la mise en lumière et par l'accessibilité par la porte principale, pour environ 0,350 M € d'investissement en 2022.



Petite enfance : finalisation du "plan crèches +" avec les travaux du Relais Petite Enfance de Collonges. D'autres opérations d'aménagement de crèches (Segny et Ornex) ou de réparations lourdes (Cessy, Divonne) seront réalisées en 2022.



Santé : lancement des travaux d'extension du Centre de Soins Immédiats - CESIM – afin d'ouvrir une ligne de prise en charge supplémentaire et accueillir 3 nouveaux praticiens.



Environnement : participation, auprès de partenaires institutionnels, à des sociétés d'économie mixte en matière de réseaux de chaleur, d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie pour l'habitat. Mais aussi pacte de transition et préservation de l'environnement.



Gestion et Valorisation des Déchets : poursuite du déploiement des conteneurs semi-enterrés et poursuite du plan déchèteries pour que tous les Gessiens disposent d'un équipement à moins de 10 minutes de leur domicile avec en 2022, des études réalisées

pour l'extension de la déchèterie de Péron et la construction de la déchèterie de Divonne-les-Bains.

- **Le niveau d'endettement a, lui aussi, été évoqué :**

Le niveau d'endettement de Pays de Gex agglomération est très faible, ce qui **conforte une bonne situation financière**. Cependant, a été rappelée l'importance de veiller à ne pas développer inutilement ou sans perspective cette dette pour éviter un futur effet-ciseau qui se caractériserait par une hausse des dépenses inéluctable (dont l'encours de la dette) et une baisse des recettes futures.

L'exécutif de l'agglomération préfère conserver un très faible taux d'emprunt afin de pouvoir, en cas de besoin pour des projets clairement identifiés, contracter un emprunt en position de force.

Il ne s'agit pas d'emprunter pour emprunter mais bien de s'inscrire dans une stratégie de long terme usant des différents leviers de recette avec une responsabilité forte afin de ne pas affecter les Gessiens ou la santé financière de leur collectivité de manière imprudente.

- **Quelques grandes lignes de construction budgétaire à prévoir :**

En fonctionnement

- **Fiscalité** : pas d'augmentation des taux en 2022 tant pour la fiscalité des ménages que pour la fiscalité des entreprises
- **Effectifs** : une croissance du budget liée au GCT (Glissement Carrière et Technicité) de 1,5 %, des recrutements 2022 limités au strict nécessaire
- **Transports** : prioriser l'affectation de la CFG sur le transport en fonctionnement et en investissement

En investissement

- **Recours à l'emprunt** de manière très limitée

En fonctionnement et en investissement

- **Renforcer les nouveaux partenariats avec les collectivités locales**, dont le conseil départemental de l'Ain pour des subventions de droit commun et des engagements pluriannuels concernant les versements de la CFG - compensation financière genevoise-, avec la Région (CAR contrat ambition région dotation « transport »), avec l'État (CAF, ARS, ...), l'Europe, (FEDER, INTERREG, ...) et d'autres partenaires - ADEME, Agence de l'Eau, ...
- **Contractualisation** avec le conseil départemental de l'Ain pour les subventions d'investissement
- **Recherche systématique de subventions** par un agent dédié au sein de Pays de Gex Agglomération. Cet agent assure également le suivi des dépenses (état des dépenses visé par la trésorerie), les demandes de versements auprès des partenaires et les encaissements.

Notions et rappel :

R/ Le Rapport d'Orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin de réaliser un débat d'orientation budgétaire avant d'élaborer le Budget Primitif.

Les taux d'impôts locaux que Pays de Gex agglomération fixe :

Taxe d'habitation	:	3, 24 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	:	2, 35 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	:	11, 34 %
Cotisation foncière des entreprises	:	22, 32 %

La suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales :

La loi de finances de 2020 a acté la suppression « totale et définitive » de la TH sur les résidences principales.

Cette suppression est mise en œuvre de manière progressive entre 2020 et 2023 avec plusieurs étapes:

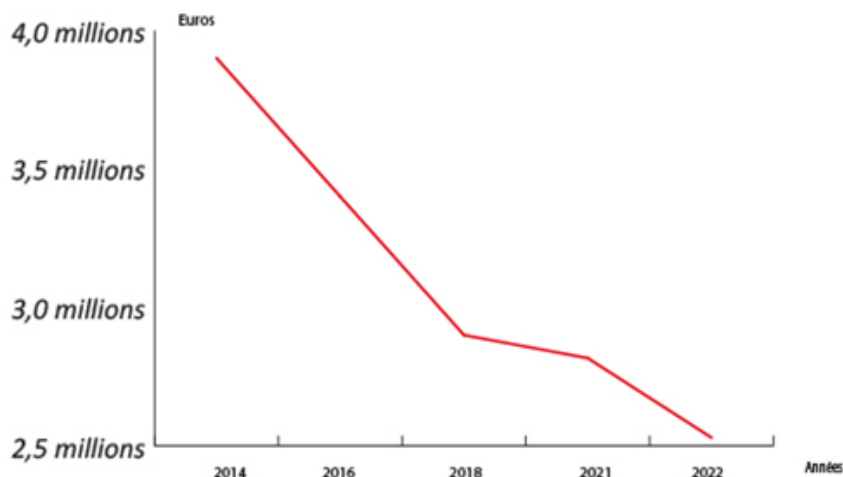
- En 2020, 80% des foyers fiscaux ne payaient plus de TH.
- En 2021, le dégrèvement initial prévu à l'article 1414 C du CGI et introduit par la loi de finances pour 2018 a été transformé en exonération totale de TH sur les résidences principales.
- Cette nouvelle exonération est instaurée à hauteur de 30% pour les 20% des français qui demeurent fiscalisés.
- En 2022, ce taux est porté de 30 à 65%, puis à 100% en 2023.
- En 2023, plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale.
- La taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre perçoivent une compensation - issue d'une fraction de la TVA nationale -, dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

Pour Pays de Gex Agglomération, en 2022, cette compensation du produit de la TH est au même niveau qu'en 2021, soit 6 937 986 €.

Un niveau d'endettement particulièrement bas :



Stock de dette en 2022 : 465 045 €

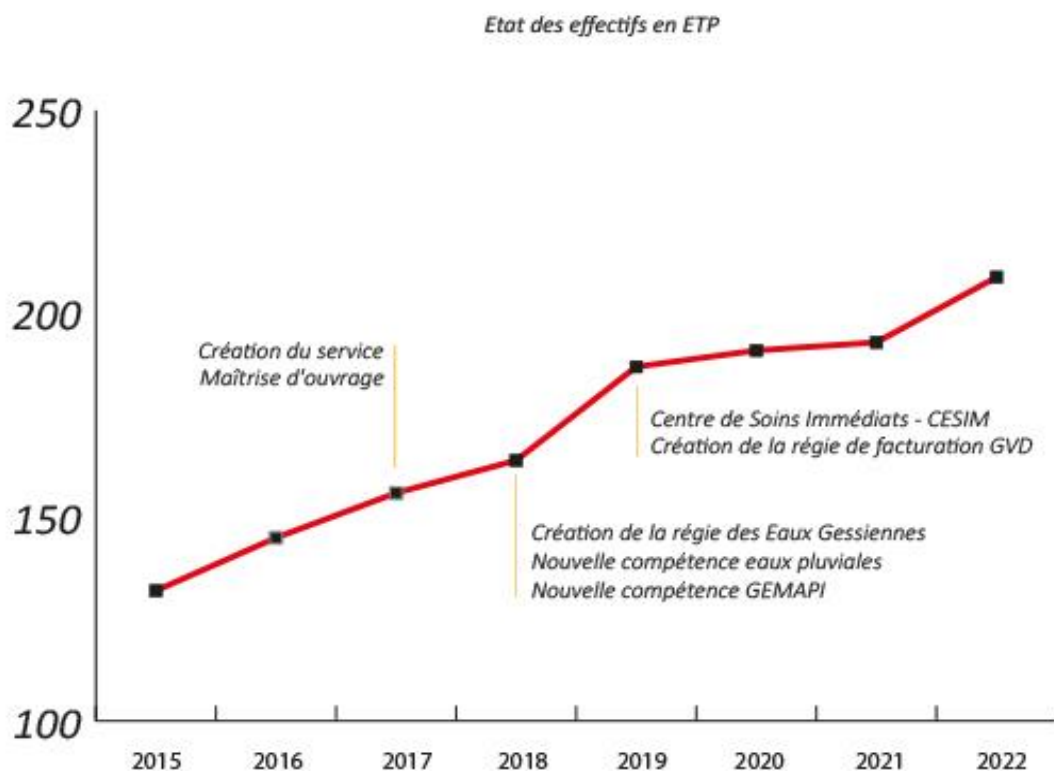
Pays de Gex agglo bénéficie d'un faible taux d'endettement grâce à un travail de désendettement entrepris depuis plusieurs années.

Cette situation permet de prévoir le plus sereinement possible l'avenir en conservant des possibilités d'emprunt lorsque des projets le nécessiteront.

Des effectifs qui s'adaptent aux prises de compétences et aux besoins nouveaux ;

Pays de Gex agglo, c'est aujourd'hui environ 200 emplois à la fois techniques et administratifs.

Par exemple, une nouvelle déchèterie à Ornex engendre 4 nouveaux postes d'agents dédiés à son fonctionnement.



Les grandes masses du budget 2021 ;

Les grandes orientations à définir pour le budget 2022 prévoient

69 204 400 € consacrés au fonctionnement

36 262 000 € d'investissements

Un engagement concret pour l'égalité des genres et l'environnement

Le Conseil communautaire aura également été l'occasion de la présentation annuelle du rapport sur l'Égalité des sexes et du rapport de Développement Durable (CF annexe).

Ces deux rapports ont permis d'informer les élus sur les actions menées par Pays de Gex agglo.

- **En matière de Ressources Humaines propres à l'agglomération :**

L'égalité repose sur un ensemble de mesures que Pays de Gex agglo met en œuvre, tant via une politique de stricte égalité des chances, de lutte contre les discriminations et d'incitation à la promotion interne via l'accompagnement de toutes et tous dans la préparation de concours, qu'à travers une politique de refonte du cadre de travail pour plus de souplesse et d'adaptabilité.

Chacun pouvant trouver un rythme de travail adapté, n'excluant aucune personne de responsabilités au regard de contraintes personnelles.

Au niveau des emplois de catégories A et B, il est constaté une augmentation du nombre de candidatures féminines (y compris en filière technique) tandis que sur les emplois de catégorie C, les candidatures sont à plus de 90% masculines pour les métiers de la filière technique et féminines pour les métiers des filières administratives et sociales.

Un plan pluriannuel d'actions relatif à l'égalité professionnelle a également été adopté le 14 décembre 2020 pour la période 2021 -2023.

- **En matière d'égalité des sexes sur le sol gessien :**

Pays de Gex agglo développe une politique ambitieuse en matière de petite enfance afin d'offrir à toutes les familles des solutions de garde permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Au-delà de la conciliation des vies professionnelle et familiale, la politique petite enfance contribue à valoriser le travail des assistants maternels, dont la profession est à près de 98% occupée par des femmes. L'activité des relais d'assistants maternels (5 sur le territoire, plus 1 en cours de création à Collonges) permet notamment de défendre le droit des employés dans leur relation à l'employeur, mais offre également des moyens de suivre des formations de nature à améliorer leur pratique professionnelle et leur employabilité.

En tissant un réseau au plus près du territoire, les Relais Petite Enfance ont aussi pour mission de susciter des vocations professionnelles, offrant un accompagnement vers une entrée dans la profession. Cette politique est de nature à offrir aux femmes qui auraient cessé leur activité professionnelle par défaut une reconversion vers un métier revalorisé et de lutter contre leur isolement.

Par ailleurs, Pays de Gex agglo subventionne l'association la Chenaillette dans le cadre de son soutien à la parentalité. S'adressant souvent à des mères seules, cette association contribue à lutter contre leur isolement, à les mettre en réseau, à les aider dans l'éducation de leurs enfants quand c'est nécessaire et à compenser ainsi la charge d'élever seule leurs enfants.

Dans le cadre de sa stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance, Pays de Gex agglo contribue également fortement à une politique favorisant l'égalité hommes-femmes.

Ainsi le Point d'accès aux droits, géré par la communauté d'agglomération, accueille-t-il une permanence du centre d'information sur les droits des femmes et des familles, ainsi que la permanence d'une intervenante sociale en gendarmerie chargée d'aider les victimes de violences conjugales ou familiales, à forte majorité féminines. Pays de Gex agglo finance directement ces postes et a augmenté en 2019 les dotations afin d'augmenter les temps de permanence des intervenants.

Le financement par Pays de Gex agglo de 3 logements d'urgence à destination des femmes victimes de violence s'inscrit également dans cette politique.

La communauté d'agglomération finance par ailleurs l'association DIRE, qui réalise des campagnes auprès des élèves de l'école primaire, notamment contre le harcèlement, dans le but d'apprendre aux enfants à dire non, les approches choisies contribuant également à lutter contre les stéréotypes hommes-femmes. Cette association a pu, lors du confinement lié à la crise sanitaire, organiser une permanence psychologique à destination du personnel de l'agglomération, en lien potentiel avec les difficultés de violences intrafamiliales.

En matière environnementale :

Les actions de Pays de Gex agglo sont multiples et se déclinent en grandes catégories ;

- Transition énergétique et lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité et protection des ressources
- Épanouissement de l'être humain sur son sol
- Cohésion sociale
- Production et consommation durable

Pour chacune de ces thématiques, les actions sont réparties entre les politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire, et les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement des activités internes de la collectivité.

Ces dernières années, l'Agglo a étoffé ses compétences et engagé des démarches qui lui permettent d'agir plus efficacement en faveur du développement durable et de la transition énergétique :

- La compétence en matière de PLUiH, élaboré parallèlement à la révision du SCoT ;
- Les prises de compétences transports et réseaux de chaleur et de froid d'intérêt communautaire ;
- La démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) et la mise en place de la plateforme de rénovation énergétique des logements à l'échelle du genevois français ;

- La réalisation des actions de la convention « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), avec l'obtention de crédits de 2 M€ pour un programme de 11 actions, issues du Plan Climat Énergie Territorial et du projet TEPOS, réalisées entre 2017 et 2020 ;
- L'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial en 2020, qui comprend un programme d'actions à mettre en œuvre d'ici 2026.

L'année 2021 a vu la mise en place des premières actions du PCAET, notamment le lancement du Schéma Directeur des Énergies. La transition énergétique a franchi une étape décisive dans le Pays de Gex en 2021 avec la création de la Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP) « Pays de Gex Energies », qui va exploiter le nouveau réseau d'énergie chaud et froid à Ferney-Voltaire.

La poursuite des actions d'éducation au développement durable en partenariat avec l'éducation nationale

Ce sont plus de 80 classes de primaire qui bénéficient chaque année d'animations (3 demi-journées) visant à une meilleure connaissance de l'environnement, à une meilleure sensibilisation dès le plus jeune âge ainsi qu'à une transmission des bons gestes.

Sorties, animations en classe, ces actions menées par des éducateurs salariés de Pays de Gex aggro formés à cet effet sont construites en concertation avec l'éducation nationale. Le conseil a permis aux élus de voter à l'unanimité la reconduction des conventions permettant l'organisation de ses actions.

Les thèmes, proposés dans un catalogue à destination des enseignants qui inscrivent librement leurs classes, vont de la connaissance de la faune et de la flore locale, aux bons gestes en matière de préservation de la planète, en passant par l'urbanisation durable.

Une demande d'ingénierie pour poursuivre l'évolution du tourisme durable

Les élus gessiens ont voté un recrutement, sous réserve de la validation de l'Etat, d'un ingénieur en charge de l'accompagnement technique dédié à la mutation du tourisme face au changement climatique. Il s'agit là de prévoir l'avenir en adaptant la structure touristique locale via des investissements stratégiques.

Cette délibération fait suite au lancement d'une étude de prévision météorologique et d'enneigement sur la station des Monts Jura afin de bénéficier de différents scénarios en fonction du réchauffement climatique. Aussi, les élus se dotent des données scientifiques et des moyens humains de construire sur le sol gessien, un tourisme durable et adapté aux évolutions du climat.

Vous souhaitez des informations, interviews ?

Merci de vous adresser au service Direction de la communication

communication@paysdegexagglo.fr

04 50 42 65 02